



DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le vingt-six juin, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz, sous la présidence de Monsieur Rémy LE COZ.

Etaient présents :

AUDIERNE : Thierry CAPRON, Philippe LAPORTE, Laurent FAURE (suppléant)

PLOUHINEC : Rémy LE COZ, Marc-Angé BIOLCHINI, Yves-Marie BOUËR

PONT-CROIX : Noé COLIN

Absents :

AUDIERNE : Christian NEVEU représenté par Laurent FAURE (suppléant)

PONT-CROIX : Philippe BOURDON

Assistaient également à la réunion :

Lauriane DURAND, responsable du service cycle de l'eau de la communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz

Jonathan VOLKAERT, technicien du service cycle de l'eau de la communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz

Nombre de Membres en Exercice : 08
Nombre de Présents : 06
Nombre d'Absents : 01
Nombre de Procurations : 00
Nombre de Votants : 07

2026-07-02-02

Contrôles de branchement des particuliers - demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Dans la continuité de la campagne de contrôles de raccordement des particuliers aux réseaux d'assainissement réalisée de 2023 à 2025 à Audierne, une opération similaire doit être menée à Pont-Croix afin de répondre au plan d'action du Profil de Vulnérabilité Conchylicole de l'estuaire du Goyen.

L'objectif de l'opération est d'identifier les raccordements non conformes qui doivent faire l'objet d'obligations de travaux pour supprimer les rejets d'eaux usées vers le réseau pluvial et déconnecter les eaux pluviales du réseau d'eaux usées.

Environ 300 contrôles seront ainsi réalisés en interne à compter du mois de septembre 2026.

Le Président propose de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer cette opération qui participe à restaurer la qualité du site à usage sensible situé en aval (conchyliculture) en supprimant les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour financer cette opération.

Pour copie certifiée conforme,

A Audierne, le 2 juillet 2026

Le Président, Rémy LE COZ

